

ANNEXE IX**Résumé des présentations du panel de la session spéciale
sur l'implication de la société civile en faveur de l'Education pour tous (EPT)**

Dans son discours d'ouverture, le Directeur général de l'UNESCO a exposé les différents rôles et responsabilités des gouvernements et des organisations de la société civile dans la promotion de l'éducation pour tous (voir annexe VII). Il a particulièrement souligné le rôle nouveau des organisations de la société civile en tant que partenaires de la formulation des politiques dans le domaine de l'éducation, et ainsi le besoin d'explorer comment des mécanismes viables de consultation sur des problématiques liées à l'EPT peuvent être établis et renforcés. En même temps qu'il reconnaissait la diversité des contextes spécifiques des pays, le Directeur général a mis en relief la manière dont l'UNESCO continuera à promouvoir activement le processus de construction de partenariats et la coordination globale de l'EPT.

Le Ministre de l'éducation du Ghana a présenté un court compte rendu de réalisations récentes relatives aux objectifs de l'EPT et en particulier aux efforts de (i) l'intégration de l'éducation pour la petite enfance, qui est majoritairement privée, dans le secteur public ; (ii) l'augmentation de l'éducation de base primaire universelle obligatoire et gratuite à 83 % avec un impact positif sur les disparités entre les sexes par un programme spécial qui a commencé en 1996 ; (iii) la réduction des taux d'analphabétisme jusqu'à 48 % ; et (iv) l'amélioration de la qualité. Le Ministre a ensuite souligné l'importance de la société civile dans ce processus et a expliqué comment le Ghana est passé de la reconnaissance du rôle de la société civile comme prestataire de services innovants et complémentaires et comme agent de mobilisation des communautés à une réelle intégration en tant que partenaire dans la formulation des politiques. Il a donné des exemples de mécanismes de partenariat viables aux niveaux national et local.

Le représentant d'Action Aid Ghana a également exposé des exemples de partenariats viables avec le gouvernement qui ont abouti à la reconnaissance et à l'intégration de nouvelles pratiques de prestation de services alternatifs. Le représentant a également fait allusion à l'initiative du Ghana National Education Campaign Coalition, une expérience inédite en termes de partenariats au sein de la société civile (section III, encadré 1, p. 11).

Le Ministre de l'éducation du Mozambique a évoqué la création de mécanismes institutionnalisés de consultation de la société civile au niveau national pour nourrir le processus de formulation des politiques d'éducation. Il a également évoqué la responsabilité récemment confiée à un nouveau département de l'éducation nationale (le Département à la participation communautaire) pour suggérer des possibilités de mécanismes de partenariat et de participation au niveau local.

Le Secrétaire de l'éducation du Népal a également rendu compte de réalisations relatives aux objectifs de l'EPT. Le taux d'alphabétisation a atteint 58 % et le taux de scolarisation 72 %. Les disparités entre les sexes et les problématiques de qualité restent des défis de taille. Le représentant a mis l'accent sur la reconnaissance de son gouvernement de la contribution de la société civile dans la mise en place d'écoles primaires et d'autres services d'éducation depuis les années 50. La mise en place d'une politique et d'un environnement favorables ont facilité la prestation de services complémentaires de plus de 30.000 organisations de la société civile (OSC) dans le pays. Le représentant a précisé que le temps était peut-être venu d'inclure la société civile dans la formulation des politiques, en se référant au Forum EPT nouvellement créé et au processus d'élaboration du Plan d'action national EPT.

Le représentant de la société civile de l'Asia Pacific Partnership du Népal a mis l'accent sur la corrélation positive entre les périodes de démocratisation et l'étendue de l'implication de la société civile dans le domaine de l'éducation. Il a cependant regretté que ce processus de démocratisation n'ait pas été continu et a exhorté le gouvernement à impliquer la société civile systématiquement, non seulement en tant que prestataire de services mais aussi en tant que partenaire politique.

Le Ministre adjoint de l'éducation du Yémen a souligné l'importance du rôle de prestataires de services complémentaires des écoles privées en compétition avec les écoles publiques. Le Ministre a mentionné quelques exemples d'expériences avec des comités de parents d'élèves et a souligné l'importance d'élire des équipes locales de la société civile pour permettre leur participation à la planification et à la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'éducation développée après le Forum de Dakar.

Le représentant de la société civile du syndicat des enseignants au Yémen a évoqué le développement récent de ce qu'il a appelé un "secteur éducatif diversifié et indépendant". Le processus de démocratisation de 1990 a encouragé le développement d'initiatives individuelles dans le domaine de l'éducation. Le représentant a attiré l'attention sur le besoin de cadres législatifs pour organiser le fonctionnement de ces initiatives privées et a appelé à la représentation de la société civile dans les organes décisionnels chargés de la formulation des politiques éducatives.

Le Secrétaire général de l'Internationale de l'éducation a apporté une réponse analytique aux diverses présentations en les reliant à des problématiques clés telles que le financement de l'éducation et la nécessité d'assurer la qualité et l'équité. Il s'est référé au travail exceptionnel entrepris par la Campagne mondiale sur l'éducation pour faire prendre conscience de la nécessité de mobiliser des fonds publics pour combler le déficit budgétaire de 7 milliards de dollars des Etats-Unis, indispensables selon la Campagne, pour assurer l'EPT au niveau mondial d'ici à 2015. Le représentant a examiné les dangers d'une privatisation effrénée au détriment d'une éducation gratuite et les effets nocifs sur la qualité de l'emploi d'un trop grand nombre d'enseignants volontaires à une large échelle. Le Secrétaire général a particulièrement insisté sur l'importance de la responsabilité du gouvernement quant à la coordination de l'ensemble des efforts de l'EPT au niveau national et sur l'amélioration du statut et des conditions de travail des enseignants de manière à établir une éducation de qualité pour tous qui soit gratuite et obligatoire.